

n'auroit point eu sujet de se plaindre de lui, les ayant plusieurs fois, de son vivant, affermis dans l'espoir de jouir eux ou leurs enfans des biens que son industrie lui avoit procuré; mais malheureusement il n'avoit point son jugement, & c'est avec raison que j'ai avancé que vous ne reconnoîtrez point Mr. Sanguinet dans l'Acte qu'on nous présente comme étant son ordonnance de dernière volonté : ce sont les délires d'un mourant & nullement les dispositions d'un homme de bon sens dont Mr. Sanguinet avoit la réputation.

Si je considere le silence qu'il garde à l'égard de ceux que la piété fraternelle l'obligeoit d'appeler dans son Testament, si j'envisage l'ordre des successions établi par les loix & si formellement enfreint par lui, je ne le connois plus, soit à l'affection qu'il avoit pour ses freres, soit au connoissances qu'il avoit puisé dans l'étude des loix.

Mais comme on pourroit peut-être s'imaginer que notre Testateur avoit d'autres immeubles que ceux dont il a disposé par son Testament, & que réunis au produit de son mobilier, ils pourroient être suffisans pour faire face aux legs ci-dessus, avant que de passer outre, je vais en faire le compte d'après l'inventaire qui eut lieu quelques jours après son décès pour savoir quelle ressource il reste de ce côté & lever tous les doutes.